



Nombre de membres en exercice : 13  
Votants : 11  
Abstentions : 0  
Pour : 11  
Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 27 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 27 août à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent GODET.

**Etaient présents :**

M. GODET, Mme RANNOU, Mme CAPITAIN-GUEVEL, Mme LE HEIN, M. GUILLEMINEAU, Mme CLOUET, M. DUPIN, M. LE BIHAN, Mme MARTIN, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absentes excusées :**

Mme BRANCHEREAU, Mme LAJEANNE

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. STAUBACH à Mme LE HEIN

Mme STEFANI a été élue Secrétaire de Séance.

**EXPERIMENTATION VISANT A L'ACCES A DES PANIERS DE LEGUMES POUR 15 BENEFICIAIRES DU CCAS**

DL\_2024\_08\_01

Monsieur GODET expose :

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), réalisée en mai 2023, a identifié parmi l'une de ses priorités la question de la sécurisation alimentaire des ménages les plus fragiles et la nécessité d'en faire évoluer l'offre.

Une démarche a été engagée fin 2023 par le CCAS afin d'expérimenter la distribution de paniers de légumes fournis directement par des producteurs locaux à des bénéficiaires orientés par le CCAS notamment auprès de l'épicerie gérée par la Porte Ouverte Chapelaine (POC), et ainsi leur permettre d'accéder à une alimentation saine et de qualité.

Un questionnaire a été diffusé aux usagers du CCAS et notamment aux bénéficiaires orientés vers l'épicerie associative en début d'année 2024 afin à la fois de recueillir les besoins et d'identifier le nombre de publics susceptibles de participer à cette expérimentation : 15 bénéficiaires ont ainsi été identifiés par les travailleurs sociaux du CCAS.

L'organisation proposée est la suivante :

- achat des légumes aux agriculteurs par le CCAS



- chaque bénéficiaire s'engage à venir chercher son panier tous les 15 jours sur toute la période de l'expérimentation et s'acquitte d'une participation auprès du CCAS ressources :
  - si quotient familial compris entre 651 € et 850 €, participation de 8 €
  - si quotient familial < 650 €, participation de 5 €

- la distribution est réalisée par la Porte Ouverte Chapelaine (POC), dans le cadre d'une permanence dédiée, le vendredi.

Au terme de cette expérimentation, d'une durée de 8 à 10 mois, un bilan sera établi par le CCAS d'ici l'été 2025 et fera l'objet d'une restitution auprès du conseil d'administration afin de :

- vérifier si l'organisation proposée fonctionne et si elle peut être poursuivie et/ou élargie à d'autres bénéficiaires,
- mesurer l'intérêt et l'engagement des bénéficiaires sur cette période d'expérimentation,
- initier un nouveau partenariat agriculteurs/POC/CCAS.

Le coût de déploiement de cette expérimentation pour 15 bénéficiaires est évalué à 1 800 € pour l'année 2024, à raison d'un panier de 15 € tous les 15 jours pendant 4 mois.

Il vous est donc proposé de valider le principe de l'accès, à titre expérimental, à des paniers de légumes pour 15 bénéficiaires volontaires du CCAS, à compter de septembre 2024.

Imputations budgétaires : Achat des paniers de légumes : C/ 424-60623  
Participation des bénéficiaires : C/ 424-7068

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

- 11 voix pour

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
**La Vice-Présidente du CCAS,**



**Laurence RANNOU**